

Postulat sur le subventionnement communal de l'accueil préscolaire – subvention aux parents

Mme la Présidente,

MM. les membres de la Municipalité,

Mmes et MM. les membres du Conseil communal

Par décision du Conseil communal du 27 octobre 2014, la Municipalité a obtenu l'autorisation de subsidier les parents qui recourent à une garderie hors du réseau EAFJE^[i], par une subvention égale à celle qui aurait été versée au réseau s'ils avaient pu bénéficier d'une place dans celui-ci.

Cette modalité de subventionnement rate sa cible dans la mesure où elle finance des ménages qui pourraient s'en passer et diminue les moyens permettant de soulager ceux qui en ont réellement besoin.

Nous pensons en particulier aux situations familiales où un parent se trouve dès lors incité à renoncer à tout ou partie de son activité lucrative pour se consacrer à la garde de son/ses enfant/s.

Ces situations contribuent à alourdir la facture sociale à charge de la commune (subsidés LAMal, Prestations complémentaires aux familles, Revenu d'insertion) tout en diminuant les recettes communales de l'impôt sur le revenu. Même si de telles situations contribuent à la baisse du montant global de la subvention aux parents, *in fine* la commune se trouve pénalisée par ce double mécanisme.

C'est pourquoi, les signataires demandent à la Municipalité, par le présent postulat, de définir une clé de répartition de la subvention aux parents selon une échelle proportionnelle à celle appliquée par le réseau, dans le respect du budget alloué.

[i] Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs, dont la commune du Mont fait partie.

Subventions aux garderies FAJE et hors réseaux



		Situation 1	Situation 2
		an brut	an brut
revenus	elle	42'000	250'000
	lui	54'000	250'000
	Famille	96'000	500'000
Coûts garderie	an (10 mois)		
	Faje	13'430	26'000
	garderie hors réseau	26'000	26'000
	Avec la subvention	20'000	20'000

Subventions aux garderies FAJE et hors réseaux



Subside LAMal		0	0
Impôts sur le revenu	Canton	4'760	78'153
	Commune	2'310	37'938
	IFD	0	41'500
	Total	7'070	157'591
Revenu disponible	Salaire net net +subsidés-impôts-garderie		
garderie hors réseau	59'330		272'409
garderie FAJE	65'900		266'409
Ecart	11%		-2%

Subventions aux garderies

Scénario "La conjointe cesse son activité professionnelle"				
		Situation 1	Situation 2	
revenus an brut	elle	0	0	
	lui	54'000	250'000	
	Famille	54'000	250'000	
Subside LAMal		3'840	0	
Impôts sur le revenu	Canton	60	29'362	
	Commune	29	14'254	
	IFD	0	13'130	
	Total	89	56'746	
Revenu disponible	Salaire net net +subsidés-impôts			
		52'351	168'254	
Ecart si FAJE	13'549	26%	98'155	58%
Ecart sinon	6'979	13%	104'155	62%

Subventions aux garderies FAJE et hors réseaux



Pertes pour la commune et le canton	Situation 1
subside	3'840
impôts	6'981
Total	10'821